



Chemin de la Cible
BP 70020

13181 Aix en Provence cedex 5

Téléphone collège : 04 42 27 73 89

Téléphone SEGPA : 04 42 37 05 98

Fax : 04 42 26 11 41



Qu'est-ce que la

SEGPA ?

Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

**Vous êtes parents d'un enfant de collège,
les réponses à vos questions.**

Le professeur principal et /ou le chef d'établissement me propose(nt) d'orienter mon enfant en SEGPA, pourquoi ?

- Malgré les aides qui lui ont été apportées, mon enfant a des difficultés scolaires importantes qui peuvent avoir des causes diverses : lenteur ou agitation, troubles de la concentration, handicap...
- Les évaluations montrent qu'il ne maîtrise pas ou pas suffisamment certaines compétences.
- Le bilan qui a été effectué par le conseiller d'orientation psychologue scolaire montre que **mon enfant trouvera à la SEGPA tout ce qui pourra lui permettre de progresser.**

Comment mon enfant sera-t-il admis en SEGPA ?

- Un dossier de demande d'orientation sera soumis à la CDOEAS, commission qui oriente les élèves vers la SEGPA (CDA pour les élèves en situation de handicap).
- Cette commission me fera une **proposition de d'orientation, que je peux refuser.**
- Mais si je l'accepte, **mon enfant sera scolarisé à la rentrée dans un collège qui héberge une SEGPA.**

**Mon enfant sera t-il
un collégien comme les autres ?**

OUI, la SEGPA est une **Section** du collège, placée **sous l'autorité du chef d'établissement.**

Mais votre interlocutrice privilégiée sera

la directrice de la SEGPA, adjointe au principal.

Votre enfant, élève de la SEGPA reste donc un collégien :

- il bénéficie de tous les services du collège (cantine, CDI, infirmerie, vie scolaire, association sportive...) et **il doit en respecter le règlement intérieur.**
- **Chaque trimestre**, comme chaque parent de collégien, à l'issue du conseil de classe, vous serez destinataire d'un bulletin trimestriel.
- **Tout au long de sa scolarité au collège**, les enseignants renseigneront le Livret **Scolaire Unique**, comme pour tout collégien.

Mon enfant va-t-il passer un diplôme en fin de 3^{ème} ?

- **Oui, absolument.**
- Votre enfant va recevoir un enseignement qui va lui permettre de préparer en 4 ans un diplôme national appelé :
Certificat de Formation Général = CFG.
- De plus, en fin de classe de 3^{ème}, si ses résultats le permettent, il pourra éventuellement se présenter au **Diplôme National du Brevet = DNB** (série professionnelle).

Aura-t-il les mêmes professeurs que les autres collégiens ?

▪ **Oui et non :**

- Des **professeurs spécialisés** (diplôme pour enseigner auprès d'adolescents en difficulté scolaire) assurent un enseignement **adapté**.
- En classes de 4^{ème} et de 3^{ème} des **professeurs de lycée professionnel** assurent les cours de **technologie professionnelle**. Ces enseignants travaillent essentiellement avec les élèves de la SEGPA.
- **Toutefois**, d'autres disciplines, les langues vivantes, l'EPS, la technologie ou les sciences sont assurées par **les professeurs de collège**, comme pour les autres élèves du collège.

Pourquoi le mot « professionnel » dans SEGPA ?

- Parce que, dès la classe de 4^{ème}, votre enfant suivra des cours de **technologie professionnelle**.
- Ces cours sont assurés dans des plateaux techniques spécialement équipés.
- Cette découverte de différents **champs professionnels** sera complétée par des **périodes de stages** dans des entreprises.

Et après ?

- Au cours des années qu'il va passer en SEGPA, votre enfant sera accompagné dans une **démarche d'orientation active** (stages, mini-stages en lycées, visites d'entreprises...) dans le but de l'aider à affiner **son projet professionnel**.
- Puis il poursuivra sa formation afin d'obtenir **Un Certificat d'Aptitude Professionnel = CAP**
3 possibilités lui seront offertes, il pourra s'inscrire:
 - dans un Lycée des **Métiers** ou un Lycée Professionnel
 - dans un Etablissement Régional de l'Enseignement Adapté = EREA
 - dans un Centre de Formation des Apprentis = CFA, **s'il a signé un contrat d'apprentissage avec un employeur**.
- Ensuite, il pourra poursuivre s'il le souhaite des études pour obtenir :
Un Baccalauréat professionnel = Bac pro
et pourquoi pas **Un Brevet de Technicien Professionnel = BTS**

Contacts



Chemin de la Cible

BP 70020

13181 Aix en Provence cedex 5

Téléphone collège : 04 42 27 73 89

Fax : 04 42 26 11 41

Votre interlocutrice :

Mme PERISI, la Directrice de la SEGPA.

Ligne directe SEGPA : 04 42 37 05 98

Directeur.segpa.arcdemeyran@ac-aix-marseille.fr